



RAPPORT ANNUEL ESG

2018

Rédacteurs : L.Goyetche, E.Euzenat, N.Ramdoos
Valideur : F.Roche

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
AVANT-PROPOS	3
Nos contributions clés aux objectifs de développement durable en 2018.....	4
L’EVALUATION DE NOS ACTIONS ESG	5
La finalité avant la note	5
NOS ACTIONS ENVIRONNEMENTALES.....	6
Notre bilan carbone 2018	6
L’activité de nos parcs éoliens et notre activité « support ».....	6
Bilan carbone et plan d’action pour l’exploitation et la maintenance de nos parcs éoliens	8
Bilan carbone et plan d’action pour nos activités support.....	9
La feuille de route 2022 pour nos activités support	10
Réduire l’empreinte carbone de nos activités support	11
Au-delà du carbone : Limiter l’impact environmental de notre activité à tous les stades de la vie de nos parcs éoliens.....	13
Exploitation et maintenance	13
Démantèlement	13
Biodiversité.....	14
NOS ACTIONS SOCIETALES.....	15
La sécurité	15
Les risques routiers	15
Le plan d’action sécurité de Kallista Energy	15
Les résultats sécurité de nos sous-traitants	16
L’Egalité hommes-femmes et la diversité	16
Les communautés locales	16
NOS ACTIONS POUR LA GOUVERNANCE	18
Les relations avec nos parties prenantes	18
La cybersécurité et la lutte anti-fraude	19

AVANT-PROPOS

Kallista Energy est intrinsèquement attachée à sa responsabilité sociétale et environnementale, étant donné la nature de son métier qui est de développer des solutions de production d'électricité respectueuses des hommes et de la nature. Nous sommes engagés dans une démarche d'exemplarité, renforcée par les nombreuses réglementations et l'attrait médiatique auquel est soumis le secteur de l'éolien.

Depuis 2018, nous avons pris la décision de mieux formaliser et documenter notre manière d'aborder les critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG) dans notre activité. Nous avons choisi de confier la mesure de ces actions au GRESB, un organisme international qui note les portefeuilles de projets d'infrastructure selon des critères extra-financiers. Ce choix est ambitieux car il repose sur la satisfaction de critères et la mise en place de procédures plus adaptées à de très grandes structures qu'à une PME. Il nous conduit à aller au-delà de nos obligations légales dans un très grand nombre de domaines.

Le présent rapport recense les actions portant sur l'ESG mises en place par Kallista Energy en 2018 et nos objectifs pour 2019. Il présente aussi notre engagement de réduire de 40% l'empreinte carbone de notre activité « support », qui englobe la consommation énergétique de nos bureaux, les déplacements ainsi que la gestion des déchets et le recyclage, pour contribuer concrètement à la lutte contre le changement climatique, à notre modeste échelle.

Il n'est pas de bonne politique ESG qui ne s'appuie pas sur un consensus d'entreprise très large. Kallista Energy a la chance de pouvoir compter sur chacun de ses salariés, sans exception, qui attend beaucoup d'un engagement sociétal et environnemental réel et sincère de notre part.

Bonne lecture.

Frédéric Roche,
Président

NOS CONTRIBUTIONS CLES AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE EN 2018



20 parcs éoliens en exploitation produisant l'équivalent de l'électricité nécessaire pour **300 000 habitants**



+17 000 tonnes de CO₂ évitées grâce à nos parcs éoliens

20% de véhicules électriques dans notre flotte d'entreprise en 2018



100% des déchets de nos chantiers valorisés dans des centres spécialisés

Tri sélectif dans nos bureaux depuis 2017 avec Cèdre, une entreprise qui favorise l'insertion professionnelle de personnes en situation de handicap



+7% de notre chiffre d'affaires versés en taxes locales



Flexibilité des horaires pour nos collaborateurs

Télétravail occasionnel et permanent

Formation de tous les collaborateurs itinérants aux **risques routiers**



Interventions régulières dans des événements locaux pour sensibiliser les habitants sur le changement climatique et les énergies renouvelables

L'ÉVALUATION DE NOS ACTIONS ESG

LA FINALITE AVANT LA NOTE

Pour Kallista Energy, la prise en compte de sa responsabilité sociétale et environnementale (RSE) a toujours été une évidence. Les attentes de la société et de nos salariés eux-mêmes nous ont depuis le début poussé à recontextualiser l'activité de notre entreprise dans son écosystème global. Nous mettons en place des actions pour maintenir l'équilibre entre notre utilisation des ressources naturelles et la valeur sociétale et environnementale que nous pouvons injecter dans l'économie. Par conséquent, nos actions RSE sont d'abord et avant tout guidées par l'impact positif qu'elles peuvent générer pour nos parties prenantes.

En 2017, quand nous avons répondu à notre premier questionnaire GRESB, notre politique RSE n'était pas suffisamment structurée pour que nous puissions apporter des réponses adaptées aux questions posées.

En 2018, nous avons mis en place une nouvelle approche pour mieux documenter et rendre compte de nos actions, et, par conséquent, mieux les évaluer, à travers plusieurs étapes :

- Recensement et synthèse des documents existants
- Formalisation d'une méthode de travail avec la mise en place d'une grille d'évaluation pour couvrir le plus grand nombre de sujets touchant à l'ESG, tout en gardant un objectif réaliste. Nous avons ainsi fait le choix de nous focaliser sur les risques les plus proéminents (ceux ayant le plus d'impact) et sur ceux présentant des risques faibles mais surmontables avec des solutions simples et rapides.
- Sélection des actions à déployer en priorité par le Directoire de la société
- Refonte de la charte RSE de l'entreprise pour qu'elle reflète davantage nos actions portant sur l'environnement, la société et la gouvernance.

La bonne compréhension de nos engagements RSE par nos salariés est indispensable pour atteindre nos objectifs de durabilité. Pour cela, nous profitons de nos séminaires internes pour leur présenter nos dernières avancées et souligner l'importance de leur implication dans l'atteinte de ces objectifs. Nous encourageons les initiatives et propositions émanant de chacun.

NOS ACTIONS ENVIRONNEMENTALES

L'analyse de risques de notre activité, élaborée chaque année, définit l'ensemble des impacts potentiels sur les milieux naturels et physiques. La mesure de ces impacts nous permet de mettre en évidence les sujets sur lesquels nous devons nous travailler en priorité.

La réduction des émissions de Gaz à Effet Serre (GES) est l'un des sujets majeurs sur lequel nous devons et nous pouvons nous améliorer. Les préoccupations sociétales actuelles et les objectifs internationaux, portés par l'Accord de Paris sur le climat depuis 2015, viennent renforcer notre volonté de placer ce sujet en tête de nos actions environnementales pour les années à venir.

NOTRE BILAN CARBONE 2018

L'activité de nos parcs éoliens et notre activité « support »

En tant que producteur d'énergie renouvelable Kallista Energy contribue directement à relever le défi climatique planétaire. Notre bilan carbone global est positif : notre activité évite plus de GES qu'elle n'en émet. Ce bilan environnemental positif repose sur la production d'électricité renouvelable de nos parcs éoliens.

Afin d'établir un bilan environnemental précis de Kallista Energy et identifier des marges de progrès concrètes, nous avons distingué nos deux activités principales :

1. Le fonctionnement de nos parcs éoliens

Cette partie intègre les émissions liées à la production d'électricité à partir de nos éoliennes et aussi les émissions de CO₂ évitées grâce à cette énergie renouvelable.

Le calcul des émissions de CO₂ prend en compte le cycle de vie complet des éoliennes : fabrication, transport, construction, production, maintenance et démantèlement. L'analyse du cycle de vie complet réalisée par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) évalue les émissions de CO₂ d'une éolienne à 12,7 gCO₂/kWh produit (en moyenne sur une durée de 20 ans¹). A noter qu'une éolienne compense l'énergie grise nécessaire pour sa fabrication en 6 mois à 1 an de fonctionnement, selon les modèles.

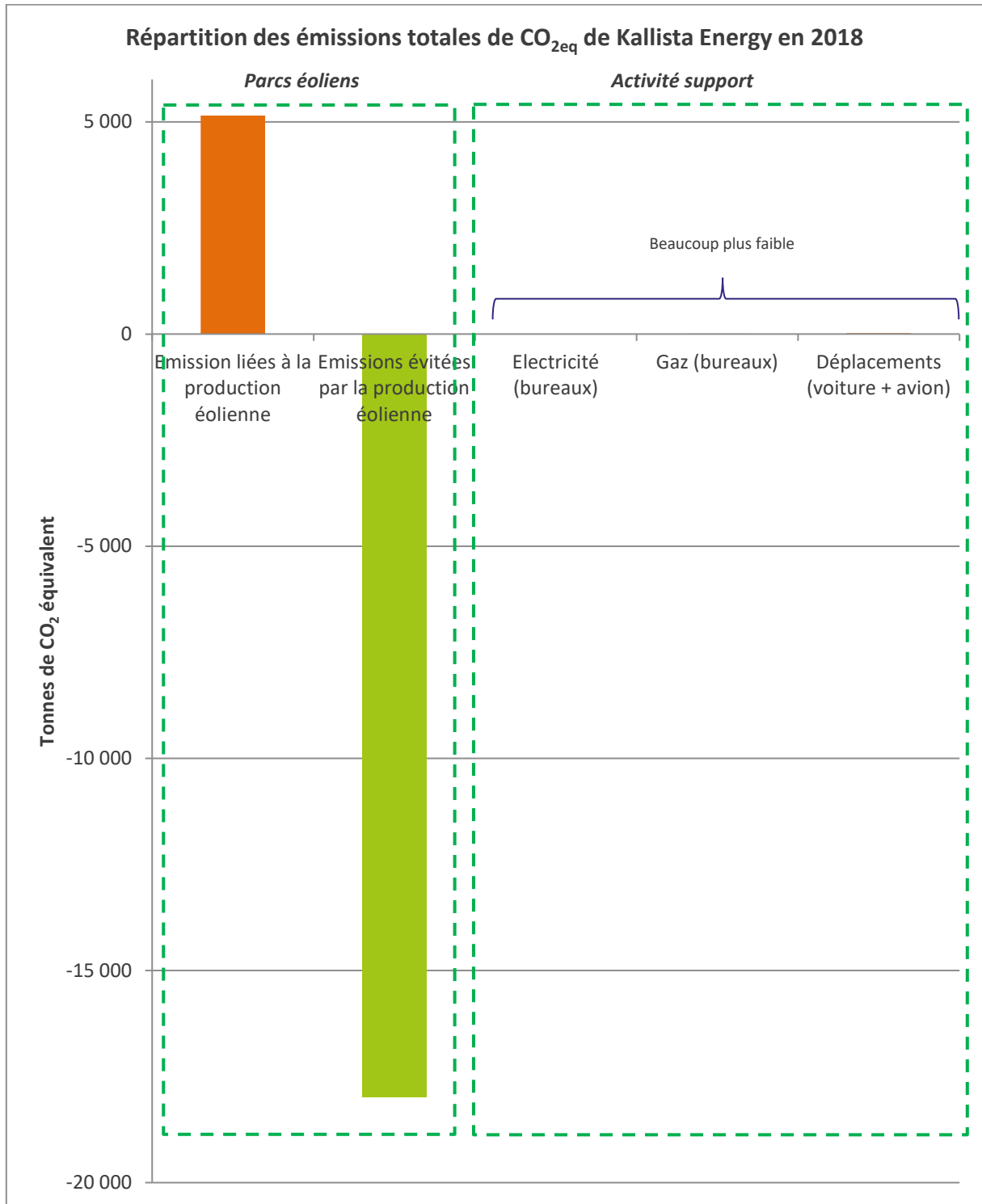
Les émissions de CO₂ évitées sont aussi calculées en fonction des recommandations de l'ADEME : 44,4 gCO₂ évité par kWh éolien produit, ce qui représente la différence entre le facteur d'émission moyen du mix énergétique français (57,1 gCO₂/kWh) et le facteur d'émission de l'éolien terrestre en France (12,7 gCO₂/kWh).

2. Notre activité support

Cette partie concerne les activités nécessaires au bon fonctionnement de l'entreprise et porte pour l'essentiel sur les bureaux : chauffage, électricité, déplacements, gestion des déchets et recyclage.

Même si elle ne représente qu'une petite partie de notre bilan carbone global, nous voulons minimiser autant que possible les émissions de GES liées à notre activité support. Les petits ruisseaux font les grandes rivières.

¹ <http://bilans-ges.ademe.fr/fr/accueil/documentation-gene/index/page/Renouvelable>



Nota :

Détails des émissions générées et évitées par la production éolienne en p. 6.

Les émissions de GES dues aux déplacements en train sont exclues de ce rapport, par manque de données collectées en 2018. Elles seront intégrées en 2019 pour avoir une vision plus exhaustive de notre empreinte environnementale.

Par ailleurs, les émissions de GES dues à la consommation d'électricité ou au chauffage des employés en télétravail ne sont pas prises en compte car déjà incluses dans leur consommation domestique. Le surplus de consommation dû au travail à domicile n'est pas significatif pour peser dans leur propre bilan.

Bilan carbone et plan d'action pour l'exploitation et la maintenance de nos parcs éoliens

Suivi du scope 3² de nos émissions

Les parcs éoliens de Kallista Energy sont construits clés en main et leur maintenance préventive est effectuée par des entreprises sous-traitantes (constructeurs turbinières).

Les émissions de GES relatives à la construction et au fonctionnement des éoliennes sont donc intégrées dans le scope 3 de notre bilan carbone (émissions indirectes).

Nous nous assurons que chaque entreprise sous-traitante applique une politique ESG cohérente avec les valeurs de Kallista Energy, et met en place une démarche d'amélioration continue. Chaque année nous étudions les indicateurs de performance de nos fournisseurs (dont l'empreinte carbone liée au cycle de vie des éoliennes, la production de déchets, le taux de recyclabilité des éoliennes, etc.) et comparons ces résultats avec les années passées.

Ces exigences de performance de nos sous-traitants sont intégrées dans les clauses contractuelles de construction et de maintenance (cf. Charte RSE Kallista Energy).

Récemment, nous avons identifié une source d'amélioration possible pour limiter les émissions de GES sur le cycle de vie d'une éolienne. Il s'agit du volume de béton utilisé dans les fondations. Des études sont en cours et nous avons pour objectif d'explorer plus en détail les optimisations possibles dans ce domaine, en lien avec les constructeurs.

Travaux en cours avec les constructeurs et maintenanciers

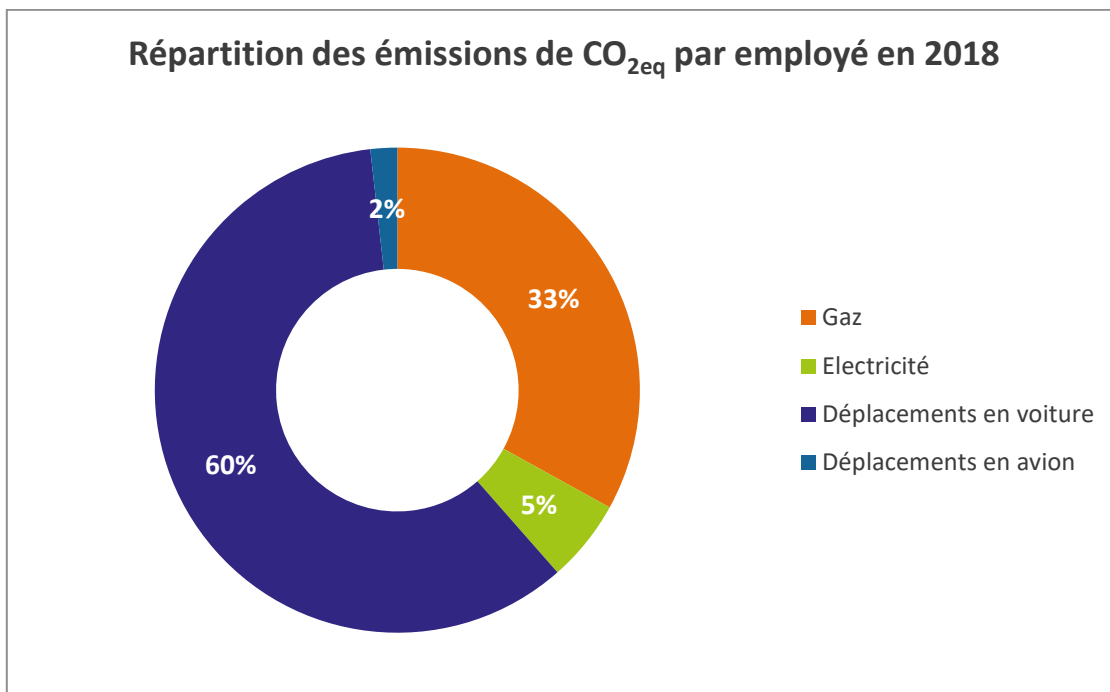
- Etudier la possibilité d'utiliser la solution « Soft Spot » développée par CTE pour limiter la quantité de béton utilisée dans les fondations d'éolienne, et donc les émissions de GES associées. L'impact économique et la faisabilité de mise en œuvre de cette solution restent à définir pour les futurs projets de construction (dès 2021).
- Poursuivre le suivi de la performance de nos sous-traitants, sous l'aspect ESG en incluant systématiquement une clause vis-à-vis de ces résultats dans les futurs contrats de maintenance ou de construction.

² Le scope 3 d'un bilan carbone représente les émissions indirectes comme l'achat des matières premières, le transport des marchandises, etc.
Source : Bilan GES ADEME.

Bilan carbone et plan d'action pour nos activités support

Le bilan carbone de nos activités support n'est pas du même ordre de grandeur que celui de notre production éolienne.

Néanmoins, limité à ce périmètre d'étude, il se traduit par des émissions nettes de GES sur lesquelles nous pouvons agir directement.



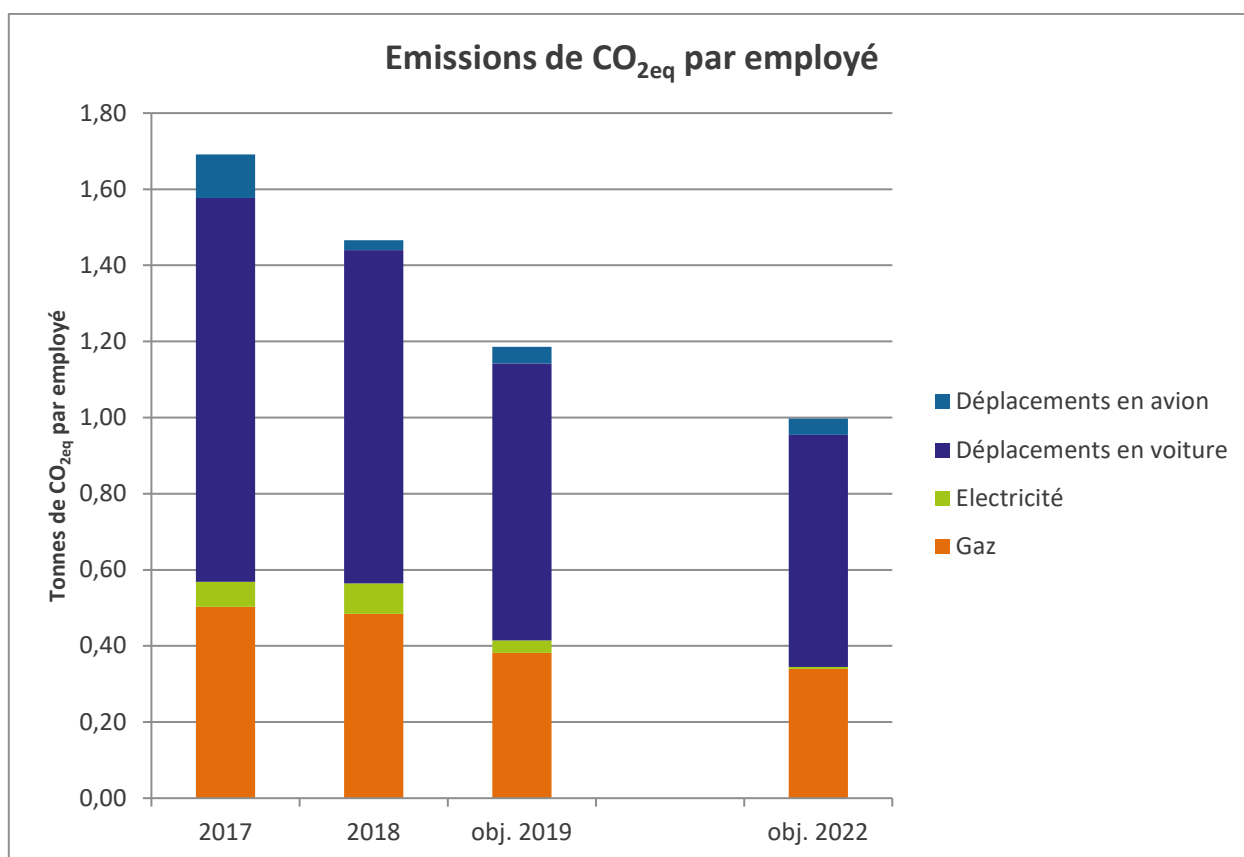
LA FEUILLE DE ROUTE 2022 POUR NOS ACTIVITES SUPPORT

Les sources d'améliorations identifiées lors de l'analyse de notre impact environnemental nous ont conduits à fixer un objectif ambitieux pour nos activités support : réduire de 40% les émissions de GES par employé en 2022, en comparaison avec 2017.

Cet objectif est cohérent avec les objectifs fixés par l'Accord de Paris, qui est de réduire de 40% les émissions de GES de chaque pays signataire d'ici 2030.

Cet objectif se traduit par une réduction de 1,7 T_{CO2eq} /employé/an en 2017 1,0 T_{CO2eq} /employé/an en 2022.

-40% d'émissions GES par employé entre 2017 et 2022 pour nos activités support



Réduire l’empreinte carbone de nos activités support

Résultats 2018

GAZ	DEPLACEMENTS EN VOITURE	ELECTRICITE	DECHETS	DEPLACEMENTS EN AVION
<p>-8% de CO₂eq</p> <p>Principales actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ajustement de la consigne de température en dehors des jours et des plages horaires de travail • Installation d’un thermostat au troisième étage des bureaux parisiens afin d’en contrôler la température 	<p>-23% de CO₂eq</p> <p>Principales actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 100% des employés viennent au bureau en transports en commun • Etude du remplacement de 4 voitures de fonction par des voitures électriques en 2019. La mise en œuvre de cette action sera intégrée au bilan 2019. 	<p>+8% de CO₂eq</p> <p>Principales actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remplacement progressif des ampoules par des LEDS dans les bureaux parisiens • Augmentation de la consigne de température de la pièce abritant le serveur informatique (de 15°C à 19°C), pour réduire la consommation liée à la climatisation 	<p>Renouvellement du partenariat avec Cèdre, entreprise sociale spécialisée dans le traitement des déchets tels que le papier, le plastique, les canettes, les D3E</p> <p>La quantité de déchets recyclés par employé a diminué de 4% (100% des déchets non alimentaires recyclés)</p>	<p>Aucun vol intérieur en France. Le train doit être privilégié pour les déplacements longue distance (cette mesure est intégrée à la charte RSE Kallista)</p>

Nos émissions totales de GES ont diminué de 10,5 TCO₂eq entre 2017 et 2018 (soit l’équivalent de -0,23 TCO₂eq/employé).

Ce résultat s’explique principalement par un meilleur contrôle du chauffage des bureaux et à la réduction des déplacements en avion.

En revanche, notre consommation électrique a augmenté entre 2017 et 2018, principalement du fait de la mise à niveau de notre système informatique. En 2019, nous nous attendons à une diminution de la consommation électrique grâce à la poursuite du remplacement de l’éclairage par des LEDs et à l’optimisation des serveurs informatiques.

L’impact carbone lié à la consommation d’électricité reste faible dans notre bilan carbone global, principalement grâce à un mix énergétique bas carbone en France.

Objectifs 2019

Les émissions GES étaient de 1,47 T_{CO2eq} par employé en 2018. En 2019, notre objectif est d'atteindre 1,19 T_{CO2eq} par employé, grâce aux mesures suivantes :

GAZ	DEPLACEMENTS EN VOITURE	ELECTRICITE	DECHETS	DEPLACEMENTS EN AVION
Remplacement des chaudières dans les bureaux parisiens, afin de diminuer la consommation de gaz.	43% de véhicules électriques ou hybrides au sein de la flotte de véhicules de l'entreprise.	100% d'électricité renouvelable pour les bureaux parisiens d'ici fin 2019.	-30% de bouteilles en plastique (et 100% des bouteilles recyclées en 2018)	Aucun vol intérieur en France.
-0.10 T _{CO2eq} par employé = 36% de l'objectif annuel	-0.15 T _{CO2eq} par employé = 53% de l'objectif annuel	-0.03 T _{CO2eq} par employé = 17% de l'objectif annuel		

**L'embauche de nouveaux employés début 2019 nous amènera à revoir l'organisation de nos bureaux et à renouveler une partie du mobilier. Nous prévoyons par conséquent une augmentation ponctuelle de déchets en 2019.*

AU-DELA DU CARBONE : LIMITER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE NOTRE ACTIVITE A TOUS LES STADES DE LA VIE DE NOS PARCS EOLIENS

Notre impact environnemental ne se limite pas aux émissions de GES. Aussi, nous veillons à limiter l'incidence directe de notre activité sur les milieux physiques et naturels.

Exploitation et maintenance

La réglementation ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), à laquelle tous les parcs éoliens sont assujettis, est déclinée sous forme de procédures au sein de Kallista Energy. Elles définissent des actions à mettre en œuvre et imposent le suivi de paramètres techniques ou environnementaux, qui sont soumis à des contrôles réguliers par l'Etat à travers les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Résultats 2018

- Aucun écart n'a été relevé par les DREAL lors des inspections réglementaires effectuées en 2018 ;
- 100% des contrôles réglementaires (installations électriques, élévateurs et extincteurs) ont été réalisés sans retard ;
- 100% de l'équipe Exploitation a été formée à l'utilisation d'extincteurs ;
- Aucun incident environnemental n'a eu lieu en 2018 (et donc, aucune déclaration n'a été faite aux autorités)

Objectifs 2019

En 2019, les actions de 2018 seront reconduites et les actions suivantes viendront les compléter :

- Améliorer le suivi de la maintenance effectuée par nos sous-traitants et leur capacité à traiter les problèmes techniques pouvant avoir un impact sur l'environnement ou la sécurité de manière réactive ;
- Améliorer l'accès des secours externes à nos parcs éoliens, en organisant des exercices pratiques (avec les pompiers) et en améliorant les panneaux de signalisation ;
- Former un employé supplémentaire à la vérification réglementaire des extincteurs ;
- Se préparer au déploiement de la norme ISO14001 (2020).

Démantèlement

En 2018, aucun démantèlement de parc éolien Kallista Energy n'a été réalisé.

En 2017, le parc éolien de Plouyé a été démantelé. La totalité des fondations en béton des éoliennes a été retirée alors que la loi ne prévoit un arasement que sur 2 mètres au maximum³. Kallista Energy s'est en effet engagée à enlever l'intégralité des fondations pour que les terrains puissent retrouver leur vocation initiale, sans mauvaises surprises pour les générations futures. Il en sera de même pour les futurs parcs qui seront démantelés (2021).

³ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024507415&categorieLien=id>

Le démantèlement du parc éolien de Plouyé a confirmé que le tissu industriel français pour la collecte et le traitement des déchets était parfaitement opérationnel et pouvait recevoir l'ensemble des déchets issus de cette filière. L'intégralité des déchets a été recyclée ou revalorisée⁴, avec approbation de la DREAL. Grâce à ce retour d'expérience, Kallista Energy se positionne comme l'un des acteurs majeurs au sein des groupes de travail animés par les organisations professionnelles (SER-FEE) traitant du sujet du recyclage des éoliennes en France.

Biodiversité

Résultats 2018

- 100% des études environnementales prévues (avec suivi de mortalité) ont été effectuées en 2018. Aucun plan de bridage n'a été imposé suite aux conclusions de ces études.
- 4 enregistreurs chiroptères ont été achetés et installés (technologie SM2Bat) pour améliorer notre surveillance de l'activité chiroptère.

Objectifs 2019

En 2019, les actions de 2018 seront reconduites et les actions suivantes viendront les compléter :

- Effectuer toutes les études environnementales (avec suivi de mortalité) prévues par la réglementation et obtenir les rapports des études de 2018 afin de les fournir à l'administration ;
- Poursuivre le déploiement des enregistreurs chiroptères de nouvelle technologie (SM2Bat).
- Renforcer la sensibilisation de notre équipe sur les questions liées à la biodiversité avec la participation à des événements internationaux (deux employés) ;

⁴ Tous les composants d'une éolienne sont recyclables à l'exception des pales qui sont revalorisées en Combustible Solide de Récupération (CSR).

NOS ACTIONS SOCIETALES

LA SECURITE

La sécurité de nos salariés, comme celle de nos sous-traitants, est un point fondamental de la gestion de notre activité. Au cours des dernières années, aucun incident important lié à la sécurité sur nos sites n'a été répertorié. Les procédures que nous avons mises en place ont pour objectif de réunir les conditions nécessaires pour assurer la sécurité des personnes intervenant sur nos sites.

Chaque année, notre responsable Hygiène Sécurité et Environnement met à jour l'évaluation des risques liées à nos activités en prenant en compte les changements survenus dans nos environnements de travail. Deux documents sont publiés à l'issue de cette évaluation, conformément à la réglementation :

- Le document unique d'évaluation des risques professionnels, pour les salariés de Kallista Energy
- Le plan de prévention des risques, à destination de nos sous-traitants.

Les risques routiers

La voiture a été identifiée comme le risque majeur pour les salariés de Kallista Energy étant donné le nombre de kilomètres que certains d'entre eux parcourent chaque année. Chaque nouveau collaborateur itinérant reçoit une formation de conduite auprès de Centaure, un réseau national de centres de formation à la sécurité routière, pour renforcer ses aptitudes à la conduite et adopter les bons réflexes sur la route.

Le plan d'action sécurité de Kallista Energy

Réalisations 2018

- Aucun incident impliquant les salariés de Kallista Energy identifié en 2018. Il en a été de même en 2016 et 2017.
- Mise à jour de notre procédure interne pour recenser et documenter les incidents / accidents survenant sur nos parcs éoliens et en rendre compte auprès de nos parties prenantes (administrations, organisations professionnelles...).

Objectifs 2019

- Maintenir le nombre d'incidents / accidents à 0
- Former les nouveaux collaborateurs à l'utilisation des extincteurs
- Mettre à jour l'évaluation des risques professionnels des salariés de l'entreprise pour prendre en compte les espaces de travail partagés et le télétravail
- Préparer la mise en place du standard ISO 45001 sur la sécurité au travail
- Elaborer une procédure de crise en cas d'accident exceptionnel

Les résultats sécurité de nos sous-traitants

Chaque année, avant qu'un sous-traitant n'intervienne sur l'un de nos sites, nos opérateurs vérifient systématiquement ses habilitations et lui font signer le plan de prévention des risques du parc éolien concerné. L'objectif est de nous assurer qu'ils sont conscients des risques et des actions préventives nécessaires avant d'intervenir sur l'une de nos éoliennes.

Nous suivons aussi les indicateurs de performance portant sur la sécurité de nos sous-traitants pour nous assurer qu'ils sont compatibles avec nos exigences.

Indicateurs de sécurité et objectifs rapportés par nos principaux fournisseurs

	2016	2017	2018	2019
Vestas Taux de fréquence ⁵ (ensemble des accidents)	6,9	5,3	4,0	Objectif : 3,6
Nordex Taux de fréquence (accidents avec arrêt uniquement)	6,6	6,4	Objectif : <5	NC

Nordex et Vestas représentent 64% de nos achats fournisseurs récurrents en 2018.

L'EGALITE HOMMES-FEMMES ET LA DIVERSITE

Au 31 décembre 2018, Kallista Energy comptait 24 salariés, dont 46% de femmes.

Les statistiques sur la religion, la race, etc. sont interdites en France et ne sont donc pas collectées. Kallista Energy respecte scrupuleusement les règles en vigueur en matière de recrutement pour bannir toute discrimination possible. Les règles applicables à l'emploi des travailleurs étrangers nous permettent de confirmer que l'un des collaborateurs clé de notre équipe de développement est originaire du Bénin.

LES COMMUNAUTES LOCALES

Même si nos parcs de production d'énergie éolienne sont des projets privés, nous considérons que les élus locaux et les riverains en sont des parties prenantes indissociables. De ce fait, nous sollicitons systématiquement l'avis des élus avant de démarrer un projet. Nous ne menons à terme que les projets qui bénéficient d'un fort degré d'acceptabilité par la communauté locale.

Nous veillons aussi à entretenir de bonnes relations avec nos parties prenantes locales une fois qu'un parc a été construit. Nous faisons particulièrement attention au suivi acoustique. Grâce à nos opérateurs basés en région et à nos chefs de projet, nous assurons un dialogue permanent avec eux.

Par ailleurs, en tant qu'acteur de la transition écologique, Kallista Energy contribue à la sensibilisation des communautés locales sur le changement climatique. Chaque année, nous participons à l'initiative

⁵ Le taux de fréquence est défini comme le nombre d'accidents enregistrés sur une année, divisé par le nombre d'heures travaillées, multiplié par 1000000.

européenne « La Journée du Vent » pour organiser des portes ouvertes de nos parcs aux riverains et leur permettre de découvrir ou redécouvrir concrètement la pertinence de l'énergie éolienne.

Réalisations 2018

- 100% des suivis acoustiques prévus ont été réalisés. Grâce à une meilleure sensibilisation de nos opérateurs et de nos sous-traitants, la surveillance des pales, qui peuvent être à l'origine de nuisances sonores, a été améliorée.
- Amélioration de la surveillance des principaux composants des éoliennes (boîte de vitesse, pales...) pour anticiper tous les bruits potentiels liés à leur dégradation
- Acquisition d'un drone par Kallista Energy et formation de 3 opérateurs à son utilisation pour faciliter et accélérer les inspections des éoliennes, notamment en cas de bruit provenant des pales
- Collaboration avec des entreprises locales pour réaliser nos travaux de maintenance, de construction et de démantèlement afin de contribuer au dynamisme économique des territoires où nous sommes présents
- Organisation d'une « Journée Européenne du Vent » à Brachy en Normandie en juin. Cet événement a permis aux riverains de bien comprendre l'intérêt du renouvellement du parc pour accroître la production d'électricité renouvelable sur le site grâce à des machines plus performantes

Objectifs 2019

- Réaliser 100% des études environnementales acoustiques planifiées (6 études prévues en 2019) ;
- Améliorer notre suivi sur les composants principaux des éoliennes qui peuvent potentiellement être la source de défaillances majeures
- Renforcer le suivi acoustique de nos parcs lors des visites de nos opérateurs (utilisation du drone...)
- Organisation d'une Journée Européenne du Vent dans la commune de Tournoisis, en région Centre Val de Loire
- Elaboration d'un rapport annuel sur le fonctionnement de nos parcs à destination des élus locaux.



NOS ACTIONS POUR LA GOUVERNANCE

Les relations avec nos parties prenantes

Pour leur très grande majorité, les questions de gouvernance portent sur une juste articulation entre :

- La liberté d'action entrepreneuriale des dirigeants,
- La protection des intérêts des actionnaires,
- La pérennité de l'entreprise.

Réalisations 2018

En 2018, Kallista Energy a profondément modifié ses règles de gouvernance :

- L'Assemblée Générale des Actionnaires a créé un Directoire qui assume à compter du 1er janvier 2019 la direction exécutive de l'entreprise aux côtés du Président,
- Après avis favorable du Comité de Surveillance, le Président a nommé à effet à compter du 1er janvier 2019 un Directeur général,
- La composition du Comité de surveillance a été revue à la faveur des modifications intervenues dans le capital du groupe,
- Le Comité d'audit a été revu dans sa composition,
- Le comité de nomination et de rémunération a été supprimé et ses tâches, déléguées par le Comité de surveillance au Comité d'audit,
- Les salariés et dirigeants de la Société ont cédé au nouvel actionnaire majoritaire les actions qu'ils détenaient dans le capital de la société dans le cadre de l'exercice des promesses de cession qui ont été exercées dans le cadre du changement de contrôle, la mise en place d'un nouveau plan d'actionnariat salarié étant programmée pour l'année 2019.

L'articulation entre les trois pouvoirs (souverain – Assemblée Générale, exécutif – Président/Directeur Général/Directoire et surveillance – Comité de surveillance) définit la manière dont l'entreprise est gouvernée. Cette juste articulation permet de légitimer, de prendre et d'assumer les décisions – notamment stratégiques – dont les conséquences sont durables pour l'entreprise, d'établir la confiance des parties prenantes à l'égard de ceux qui gouvernent l'entreprise et à l'égard de l'entreprise elle-même.

Le mode de direction adopté est celui d'une société à Directoire et Comité de surveillance, la signature sociale étant attribuée au Président et au Directeur Général avec les principales missions suivantes :

- Le Président, le Directeur Général et le Directoire sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi ou les Statuts attribuent expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Comité de Surveillance. Les statuts contiennent des limitations de pouvoirs de l'exécutif en requérant l'accord préalable du Comité de Surveillance (principalement en matière stratégique, en matière budgétaire, en matière d'engagement et d'investissement et pour la rémunération des membres du Directoire ainsi que pour l'embauche ou la cessation du contrat de travail de toute personne dont la rémunération annuelle excède 50 k€).
- Le Président qui est de droit Président du Directoire organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte au Comité de surveillance. Le Président rend compte également au Comité de

surveillance des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Directoire et des procédures de contrôle interne mises en place par la société,

- Le Président de la société veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les membres du directoire et les membres du comité de surveillance sont en mesure de remplir leur mission,
- Le Directeur Général assiste le Président avec lequel il partage la signature sociale.

Sur l'exercice 2018, la direction exécutive de la société et du groupe a été exercée en totalité par le Président, ce dernier réunissant régulièrement mais de manière informelle un comité de direction composé du directeur de chacun des trois services de l'entreprise (Administration et Finance, Opérations et Développement).

Objectifs 2019

- A compter du 1/1/2019, l'exécutif de la société deviendra officiellement collégial avec la nomination d'un directoire qui consacrera la promotion des trois directeurs exécutifs de la société.
- Ouverture du capital de l'entreprise à tous les salariés à travers un plan d'épargne à long-terme. L'objectif est de permettre aux collaborateurs de se projeter pleinement dans l'ambitieux plan de développement à 10 ans de l'entreprise.

La cybersécurité et la lutte anti-fraude

Réalisations 2018

- Intervention d'un prestataire spécialisé pour conduire un audit de notre système informatique et renforcer notre système de cybersécurité
- Formation de tous les collaborateurs à la cybersécurité
- Rappel des procédures existantes pour prévenir les risques de fraudes à l'ensemble de l'équipe : séparation des fonctions, définition des circuits d'engagement des dépenses, rapprochement bancaire mensuel systématique, croisement régulier des informations en cas d'écarts constatés, traçabilité de l'information en se concentrant sur les postes sensibles (achats, frais généraux, trésorerie)

Objectifs 2019

- Etendre la formation à la cybersécurité à tous les nouveaux arrivants
- Contrôler la mise en application des procédures pour prévenir la fraude